



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020-018

Objet :

**CISPD : Référent justice au sein de la MLJ du Cœur
d'Hérault. Année 2020**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

Pouvoirs : MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

Absents : MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le référent justice au sein de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault intervient depuis 2016.

Elle accompagne vers l'insertion des Jeunes placés sous mesure judiciaire (16-25 ans) suivi par les services de l'administration pénitentiaire (SPIP) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Outre la mise en place d'un professionnel dédié dans la MLJ, il s'agira aussi d'une action partenariale regroupant la Sous-préfecture de Lodève, le SPIP, la PJJ, le CLSPD de Lodève, le CISPD du Clermontais et le CISPD de Gignac, Aniane et Saint André de Sangonis.

Cette action est cofinancée par l'Etat (FIPD-PJJ-SPIP), les CISPD de Gignac, Aniane, Saint André de Sangonis et du Clermontais et le CLSPD de Lodève.

Pour nos trois communes, il s'agit d'accompagner entre 100 à 150 jeunes.

Monsieur le Maire propose

- d'attribuer une subvention de 500 € à la MLJ du Cœur d'Hérault pour l'action « référent justice au sein de la MLJ du Cœur d'Hérault »
- d'inscrire la dépense sur le budget 2020 de la commune

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

➤ **DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 500 € à la MLJ du Cœur d'Hérault pour l'action « référent justice au sein de la MLJ du Cœur d'Hérault »
- d'inscrire la dépense sur le budget 2020 de la commune

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.

